

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 01 août 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19

. En exercice :  
19

. Qui ont pris part à la  
délibération :

Vote : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
et le premier août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, HCLUSICKA, PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames LOUIS, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI.

Procurations : Mme FERRAGUTI à Mme SANCIU, Mme GUARDINI à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mr HCLUSICKA et Mme ROVERE à Mr OLMETA.

Absents : Mr FEYDEL, Mr PANZA, Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr HCLUSICKA Antony a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA  
CONVOCATION

26/07/2024

DATE AFFICHAGE

02/08/2024

Objet de la délibération :

**TRAVAUX DE CHAUSSEE, TROTTOIRS, STATIONNEMENT DU POLE ECONOMIQUE DES ARCADES**

Le Maire rappelle au Conseil que les accès actuels et aménagements pour desservir le pôle économique des Arcades sont vétustes et n'assurent pas un aménagement optimal pour les usagers de la commune (en termes de sécurité, accessibilité, stationnement...). Il propose de réaliser des travaux de chaussée, trottoirs, stationnement du pôle économique des arcades

Ce projet comprend en partie :

- Sécurisation des accès PMR/poussette sur les trottoirs, passage piétons
- Réhabilitation des revêtements, écoulements des eaux pluviales vétustes existants
- Sécurisation des cheminements piétons

Le montant de l'opération s'élèverait à **220 000€ HT**. Le Plan de financement s'établissant comme suit :

Organismes	%	Montant HT
CDC – Dotation quinquennale	79,06	173 939,60
Commune	20,94	76 060,40
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>220 000,00</b>

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux de chaussée, trottoirs, stationnement du pôle économique des arcades et le plan de financement ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 juin 2024.**